



ACCUEIL MILLAU SÉCUR

Maison d'Enfants à Caractère Social

LES MISSIONS DU REFERENT

Référence et coréférence éducative :

Dans le cadre de l'AEMO-R, la **référence** et la **coréférence** s'inscrivent dans une logique de **travail d'équipe pluridisciplinaire** et de **continuité éducative**, conformément aux principes de la protection de l'enfance et aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur la coordination des parcours complexes.

➤ **Le référent principal :**

Rôle :

Le référent principal est l'interlocuteur privilégié de la famille. Il incarne la stabilité et la cohérence de l'accompagnement, ce qui est essentiel pour établir une alliance thérapeutique (Rousseau, 2015) avec les familles souvent en situation de vulnérabilité. Ce professionnel assure la coordination du projet individualisé, garantissant ainsi une prise en charge globale et personnalisée¹.

Missions :

- **Suivi régulier de la situation :** Le référent organise des **visites à domicile** et des **entretiens** selon une fréquence adaptée aux besoins en favorisant un lien de confiance. Il évalue l'évolution de la situation familiale et ajuste les actions en conséquence ;
- **Rédaction et coordination du projet personnalisé et du rapport de fin de mesure ;**
- **La réactualisation du projet.**

Il est le garant du projet personnalisé de l'enfant et de l'adolescent qu'il coconstruit avec lui et avec sa famille, en cohérence avec le Document Individuel de Prise en Charge, l'ordonnance de placement et le PPE.

¹ « Guide des bonnes pratiques en protection de l'enfance » (ONPE, 2020)

Il informe régulièrement l'équipe de l'évolution du projet personnalisé et l'actualise à chaque fois que nécessaire, tant en termes d'objectifs que de moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce document est signé par l'enfant, l'adolescent, le représentant légal, le référent éducatif et le cadre de Direction.

Il est le porteur de la parole de l'enfant et de l'adolescent, il accorde une attention particulière pour aborder et prendre en compte ses besoins et ses attentes.

Il organise les **visites à domicile** et les **entretiens** selon une fréquence adaptée aux besoins en favorisant un lien de confiance.

Il programme des entretiens mensuels avec l'enfant et l'adolescent pour contrôler le suivi et la mise en œuvre du projet personnalisé. Il évalue l'évolution de la situation familiale et ajuste les actions en conséquence.

Il rédige des compte-rendu d'entretien de projet personnalisé qu'il consigne systématiquement dans le dossier de la personne accompagnée.

Soucieux de la cohérence et de la continuité de son parcours, il prend en compte l'histoire singulière de la personne accompagnée et travaille en étroite collaboration avec la psychologue du service, le co-référent de la situation, l'ensemble de l'équipe éducative et le chef de service.

Il propose deux rencontres avec l'enfant l'adolescent et la famille par semaine. Il recueille les attentes de l'autorité parentale et coconstruit la définition d'objectifs et de moyens permettant la mise en œuvre du projet personnalisé dans les deux mois qui suivent le début de la mesure.

A l'issue de chaque rencontre, il rédige des compte-rendu d'entretien qu'il consigne systématiquement dans le dossier de la personne accompagnée.

- **Coordonnateur des actions :**

Le référent est en lien privilégié avec l'ensemble des partenaires autour de la situation de l'enfant, de l'adolescent : Conseil Départemental par l'intermédiaire de la référente ASE, les acteurs du sanitaire, du médical et du médicosocial, les établissements scolaires, périscolaires, associations sportives ou culturelles qui composent l'environnement de l'enfant.

Coordinateur des actions éducatives du projet personnalisé pour tous les membres de l'équipe, il facilite les échanges d'informations, entre les différents intervenants extérieurs des champs éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques et médicaux. Il les centralise et les retranscrit. Il veille à la cohérence des différentes actions entreprises pour lesquelles il rend compte régulièrement au chef de service.

Il présente en réunion de synthèses et pluridisciplinaire l'évolution de la situation de l'enfant, de l'adolescent, le contexte familial, ainsi que les objectifs atteints et les perspectives de travail à venir.

Le référent est chargé de rédiger les rapports transmis aux équipes à l'origine de l'accompagnement ou au magistrat ayant pris la décision de protection. Ces écrits sont validés par un cadre de direction avant d'être adressés à l'extérieur.

Tous les écrits professionnels en lien avec la situation de la personne accompagnée qui sont transmis vers l'extérieur sont systématiquement lus aux parents par le référent.

La lecture de ces écrits fait obligatoirement l'objet d'un compte-rendu d'entretien avec la famille.

➤ **Le co-référent :**

Rôle :

Le co-référent joue un rôle de **soutien** et de **complémentarité**, il permet une **double lecture** des situations, réduisant ainsi les risques de subjectivité et renforçant la qualité de l'évaluation.

Le co-référent n'est pas le remplaçant du référent.

Missions :

- **Participation aux visites à domicile :** il apporte un regard extérieur, dans une complémentarité du référent, mobilisant ses compétences. Ses interventions peuvent prendre différentes formes en mobilisant ses compétences. Par exemple : le référent peut aborder des questions sur la co-parentalité, tandis que le co-référent va apporter des outils pratiques dans la gestion du rythme quotidien des enfants.
- **Analyse complémentaire des situations :** en cas d'absence du référent principal, il assure la **permanence du lien** avec la famille, évitant toute rupture dans l'accompagnement. Il apporte ses observations, son analyse au moment de la rédaction du projet personnalisé, du rapport de synthèse au moment de l'échéance de la mesure.



Afin de garantir la continuité et stabilité de l'accompagnement mais également pour préserver les familles des interventions multiples de professionnels changeant, le service s'efforce d'anticiper et d'organiser les emplois du temps (prise de congé, absence formation) afin d'apporter cette cohérence.

Le changement de référent pour des raisons organisationnelles ou en lien avec une rupture de contrat est porté à la connaissance de la famille, anticipée et préparée afin d'accompagner ce changement.

Il en est de même pour l'ensemble des partenaires qui concourent à l'accompagnement de l'enfant.

➤ **La Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale :**

Une fonction mise en place en 2025, elle intervient à partir d'objectifs définis en équipe pluridisciplinaire et inscrit dans le projet personnalisé, sur trois axes principaux :

- **Hygiène et santé** : Aide à la gestion des soins (ex : suivi médical, alimentation équilibrée) ;
- **Logement et cadre de vie** : Conseils pour l'aménagement du domicile (ex : sécurité, organisation des espaces, « faire avec ») ;
- **Budget et gestion administrative** : Accompagnement pour les démarches (ex : CAF, mutuelle) ou la gestion des ressources ;
- **Médiation sociale avec les partenaires, orientation vers des partenaires.**

Elle participe à l'ensemble des réunions (hebdomadaire, clinique, GAPP) et apporte ses observations aux référents éducatifs, toujours en lien avec les objectifs de travail défini dans le Projet Personnalisé.

Ses interventions sont définies en réunion d'équipe éducative, elles peuvent être dans les premiers temps axées sur les enfants, puis dans un deuxième temps et progressivement recueillir l'adhésion du parent.